Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 026-212602940-20220926-D202236-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
	Présents :	12
	Votants :	15
	Quorum atteint	

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GONIN Frédéric, COINTE Catherine, Nicolas GUICHARD, Amandine BOUNIOL, LARAT Cyril, PERROT Paul, PERCHE Stéphane, LE MEUR Hélène, POUZIN Laurent.

Date de convocation : 16 septembre 2022 Date d'affichage : 16 septembre 2022

Absents représentés : DELENCRE Florian représenté par LARAT Cyril, GUERIN Freddy représenté par POUZIN Laurent, REY Christian représenté par PROD'HOMME Serge.

Secrétaire de séance : Catherine COINTE

N° 36-2022 – CESSION PARCELLES A DE 208 M² ET C DE 58M² PAR VALENCE ROMANS HABITAT – LOTISSEMENT LES PRES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de Valence Romans Habitat concernant la cession à l'euro symbolique non perçu, de deux parcelles du lotissement les Prés :

- Parcelle A de 208 m² située au bout de l'immeuble dans le tournant route de Clérieux,
- Parcelle B de 58 m² située le long de l'immeuble côté entrée.

Le plan de division ainsi que le plan cadastral sont joints à la présente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** la cession à l'euro symbolique non perçu de Valence Romans Habitat au profit de la commune concernant les parcelles du lotissement les Prés, parcelles A de 208 m² et parcelle C de 58 m².
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents à cet effet.

La présente délibération sera exécutoire :

- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Ainsi fait et délibéré le 26/09/2022.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Etienne LARAT

MAIRIE DE SAINT-BARDOUX 26 - Drôme